

COPERNIC participe au Forum mondial de l'eau à Marseille



Publié le 4 Avril 2012

Recommander

0

Karine Dauphin, directrice générale de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC), revient d'un voyage exploratoire en France. Elle a tout d'abord participé, parmi une délégation québécoise de six personnes, au Forum mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille du 12 au 17 mars, afin de représenter les organismes de bassin versant du Québec. L'autre partie de l'expédition était consacrée à des rencontres spécifiques avec des représentants d'organismes français oeuvrant également dans la gestion intégrée de l'eau.

Sujets : [Forum mondial de l'eau à Marseille](#) , [Réseau International des Organismes](#) , [Regroupement](#) , [Bassin versant du Québec](#) , [France](#)

Le Forum mondial de l'Eau, qui a lieu tous les trois ans et dont le titre pour cette édition est «Le temps des solutions», a été caractérisé par une forte mobilisation de la communauté politique internationale et de la société civile afin de discuter d'expériences et de solutions développées à travers le monde en matière de gestion de l'eau. C'est ainsi que Mme Dauphin s'est jointe aux quelque 35 000 participants et représentants de plus 140 pays, pour assister à des conférences inscrites parmi plus de 400 sessions. Les principaux thèmes auxquels Mme dauphin a assisté ont été la gouvernance, les changements climatiques, l'éducation relative à l'environnement et les aspects financiers de la gestion intégrée de l'eau. La représentante de COPERNIC a conclu le forum en signant le Pacte de Marseille, initié par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). COPERNIC et les 68 autres organismes signataires de tous les continents s'engagent ainsi à appliquer dans leurs bassins respectifs les principes de gestion reconnus comme les plus pertinents et les plus efficaces.

Le droit de l'eau en France remonte à la Loi du 16 décembre 1964. C'est ainsi qu'ont été créés les agences financières de bassin, dotées d'une autonomie financière grâce à un système de redevances dont elles fixent et perçoivent les montants, et les établissements publics qui se portent maître d'ouvrage d'actions à l'échelle d'un bassin versant. La délégation québécoise a donc rencontré une dizaine de ces organisations afin d'amorcer un échange sur les forces et contraintes de chacun des systèmes et d'approfondir les liens et partenariats possibles entre la France et le Québec.

L'ensemble des rencontres et les échanges établis dans le cadre de ce projet, initiative du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), ont permis Karine Dauphin de soulever la grande importance d'un financement adéquat dans la maîtrise d'ouvrage et dans la réalisation des actions, permettant une gestion plus efficace et cohérente de l'eau. Elle constate que, malheureusement, le financement dans la gestion de l'eau au Québec est insuffisant, que ce soit pour le financement statutaire des organismes de bassin versant du Québec, et pour la mise en oeuvre des actions inscrites dans les plans directeurs de l'eau. La délégation québécoise travaille présentement à la rédaction d'un document de réflexion et de proposition pour une meilleure gestion de l'eau qui sera la base de recommandations et d'échanges aux profits des organismes de bassin versant du Québec.

Rappelons que COPERNIC est un organisme mandaté par le gouvernement en vertu de la «Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection».

Recommander

0